

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

Rapport annuel d'activité

2020



SOMMAIRE

Missions et gouvernance	03
La pêche en France en 2020, indicateurs clés	07
Les grandes dates de l'année	09
Les partenaires de la pêche associative	11
La représentation de la FNPF en 2020	13
Crise de la Covid-19 : la pêche en action !	13
La dématérialisation des cartes de pêche gravée dans la loi	16
Un accompagnement renforcé du syndicat durant la crise de la Covid-19	17
Le Plan National en faveur des poissons Migrateurs Amphihalins	18
2020 : la Fondation continue sur sa lancée	19
Les ressources	21
Ce que la carte de pêche finance	21
Bilan et compte de résultat 2020	23
Le soutien financier de la FNPF aux actions des structures affiliées en 2020	25
Promouvoir, développer	28
Des produits et des outils au service des pêcheurs.	28
Les partenariats	30
Les Hébergements Pêche	31
Les Parcours Labellisés	32
Les Ateliers Pêche Nature	33
Communiquer	36
Le Tour de France, c'est fini !	36
Une communication repensée	37
Les réseaux sociaux devenus incontournables	39
Etudier, protéger et gérer	40
Declarationpeche.fr le site de déclaration des captures de salmonidés migrateurs	40
Système d'Information des Structures Associatives de la Pêche de Loisir	42

Elus et bénévoles associatifs : merci !

Le mandat de 6 ans (prolongé d'un an en raison de la pandémie de la Covid-19) des élus du réseau associatif de la pêche de loisir arrive à échéance entre la fin octobre et le premier trimestre 2022 pour nos Associations Locales, nos Fédérations Départementales et la FNPF.

La pêche de loisir demeure l'une des activités les plus prisées des Français qui continuent d'adhérer en masse à nos structures pour s'adonner à leur passion. Le nombre de nos pratiquants s'est globalement stabilisé à un niveau élevé. Grâce à eux, nous demeurons l'un des réseaux associatifs les plus denses et dynamiques du territoire.

Au terme de ce mandat intense et si particulier, nous adressons chaleureusement nos remerciements et félicitations à nos bénévoles, nos élus et salariés. Leur dévouement est exemplaire pour une cause d'intérêt général.

Nous continuons inlassablement et avec détermination à défendre la biodiversité aquatique, son milieu naturel et notre loisir, sous toutes ses formes. La pêche est légitime, légale, plébiscitée par les Français et elle a toute sa place dans les activités de pleine nature.

En sus de notre militantisme environnemental nous devons, dorénavant, faire face à l'émergence d'un mouvement anti-pêche dont l'objectif affirmé est d'obtenir la fin de ce loisir ancestral. Nous ne lâcherons rien face à de telles attaques, soyez en assurés !

La pandémie de la Covid-19 a impacté notre fonctionnement sans pour autant totalement le paralyser. Nous avons déploré les remous et la grande cacophonie des institutions autour de l'exercice de la pêche de loisir en particulier lors de la première vague de confinement... Nous avons su aussi, avec l'aide précieuse de notre ministère de rattachement, permettre certains assouplissements pour nos adhérents.

L'année écoulée a également permis de conforter l'utilité environnementale et sociétale de notre réseau pour défendre nos positions liées à la politique de l'eau, à ses outils de protection et de préservation... bref à ce que l'eau et les écosystèmes aquatiques continuent d'être des biens COMMUNS. Un bien vaste chantier et un ambitieux programme !

Nous allons dès le mois d'octobre débiter le renouvellement général de nos mandats. A cette occasion, nous disons à tous les bénévoles actuels et futurs que nous avons besoin de leur engagement, leur détermination et leur fidélité.

**Claude Roustan,
Président**



MISSIONS ET GOUVERNANCE

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

Missions

- Assurer la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national ;
- Contribuer à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs ;
- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- Gérer la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement ;
- Mener les actions de communication relatives à ses missions.

Ainsi la FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part.

La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Gouvernance

Pour accomplir la mission d'intérêt général qui lui est confiée, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 35 élus dont un bureau de 13 membres.

En mai 2016, M. Claude Roustan a été réélu à l'unanimité en qualité de président de la FNPF pour un mandat de 5 ans, prolongé d'un an en raison de la pandémie de Covid-19.



Le bureau au 31/12/2020



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de Haute-Provence



5^e Vice-Président
Serge SAVINEAUX
(41) Loir-et-Cher



Trésorier général adjoint
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



6^e Vice-Président
Jean Louis MOLINIE
(47) Lot-et-Garonne



Membre
Georges GUYONNET
(71) Saône-et-Loire



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Membre
Paul DUCHEZ
(87) Haute-Vienne



3^e Vice-Président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



Secrétaire général adjoint
Louis FONTICELLI
(83) Var



4^e Vice-Président
Maurice LEBRANCHU
(22) Côtes d'Armor



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie

Le conseil d'administration

- Gérard GUINOT (03)
- Marc GEORGER (15)
- Denis LEGRET (28)
- Christian STEPHAN (18)
- Jean Yves MOELO (56)
- Norbert DELPHIN (31)
- Christian BRELY (26)
- Bernard HAMON (44)
- Michel REMOND (52)
- Philippe GAVELLE (77)
- André DARTAU (64)
- Ghislain BATAILLE (24)
- Albert PARES (66)
- Robert ERB (67)
- Alain LAGARDE (69)
- Jean BOUCAUX (89)
- Alain DIEU (72)
- Serge GIBOULET (91)
- François SAINT-MARTIN (PAEF)
- Bernard FANTI (05)
- Jean-Pierre SONVICO (21)
- Frédéric FLORET (59)



Les commissions permanentes, groupes de travail et missions de représentation extérieure (au 31/12/2020)

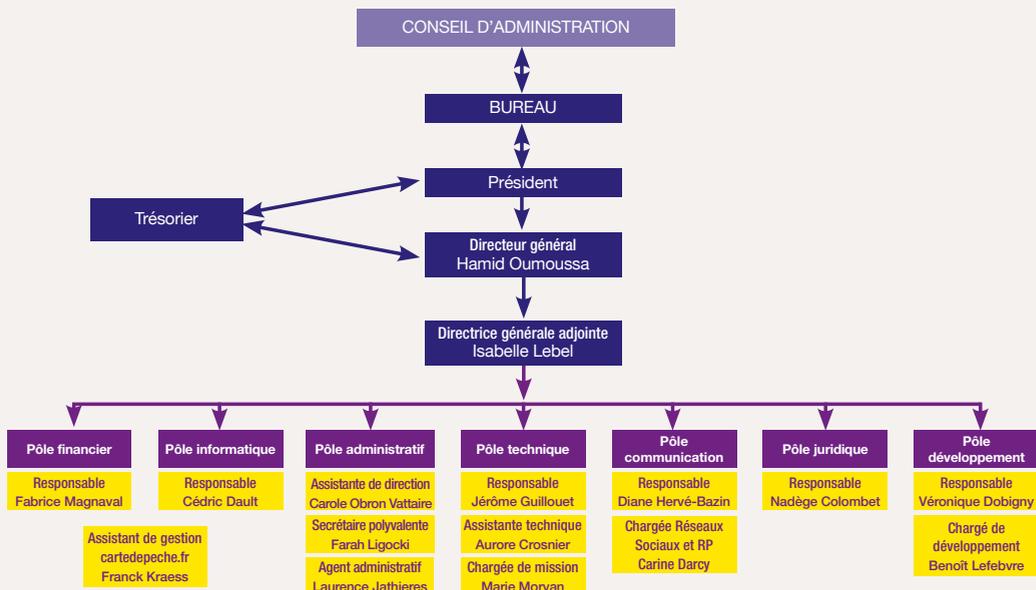
- Développement du Loisir Pêche
Maurice LEBRANCHU (22), Responsable
- Législation-règlementation-statuts
Jean-Louis MOLINIE (47), Responsable
- Budget et suivi financier
Patrick RUFFIE (46), Responsable
- Technique
Michel BALAY (88), Responsable
- Eau-Protection des Milieux Aquatiques
et Biodiversité (EPMAB)
Jean-Paul DORON (61), Responsable
- Promotion communication
Paul DUCHEZ (87), Responsable
- Commission pêche professionnelle
Serge SAVINEAUX (41), Responsable
- Mission Europe et affaires extérieures
Bernard BRETON (95), Responsable
- Commission Conciliation
- Commission spécialisée Pêche Amateurs aux Engins et aux Filets

Représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- La FNPF est dépositaire de par la loi, d'une **mission d'intérêt général en toute indépendance politique**. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le **Ministère de la Transition Écologique**, ainsi que le groupe d'étude pêche à l'**Assemblée Nationale** et au **Sénat**.
- En 2010, l'Etat a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en lui offrant deux sièges au **Conseil Economique Social et Environnemental** et en l'intégrant en 2016 au sein du conseil d'administration de l'**Office Français pour la Biodiversité**.
- La FNPF dispose également de représentants au Conseil National de la Transition Ecologique, au Comité National de l'Eau, au Comité National Biodiversité, au comité de suivi « sécheresse », à la Fondation recherche et biodiversité, au comité de la charte des salmonidés, à la société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Forum, au Conseil National de la Montagne, au comité national des activités physiques et sportives...

Organigramme 2020 de la FNPF

Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvrent quotidiennement aux côtés des élus au service de la pêche.



Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) compte une salariée (Cécile Vieira).

La Fondation des Pêcheurs compte également un salarié (Louis Leroy-Warnier)

LA PÊCHE EN FRANCE EN 2020



© IGN/BD Carthage

500 000 km
de cours d'eau*
dont :

15 000 km
de fleuves

83 espèces
de poissons

* source BD Carthage

1 470 193 pêcheurs

dont **3 514** pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

322 301
jeunes de moins de 18 ans

100% Internet

Depuis 2019, Internet est l'**unique moyen d'adhérer** aux associations agréées de pêche de loisir.

- **41,5 % commandes Internautes**
- **58,5 % commandes Dépositaires (Revendeurs ou AAPPMA)**

INDICATEURS CLÉS

3 600

Associations Agréées de pêche

94

Fédérations Départementales de pêche

12

Associations régionales

6

Unions de Bassin

8

Associations Migrateurs

- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO* : Migrateurs Garonne Dordogne
- MIGAPI : Migrateurs Artois Picardie
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- SEINORMIGR** : Seine-Normandie-Nord Migrateurs
- ASR : Association Saumon Rhin
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée

* L'association MIGADO a intégré depuis 2019 la cellule migrateurs Charente-Seudre

** L'association SEINORMIGR intègre désormais NGM

1 000

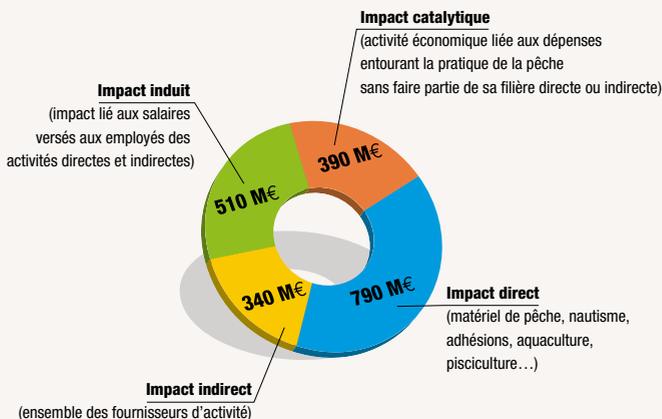
salariés

40 000

bénévoles
(équivalent de 3 500 emplois à temps plein)

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse

2 milliards d'euros



Sources : étude BIPE, 2014

503

Ateliers Pêche Nature

1 094

Hébergements ayant reçu la qualification pêche

470

Parcours labellisés ou en cours de labellisation

69

Véhicules d'animation pédagogique territoriale

38

Maisons Pêche Nature

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE



14 mars 2020
Ouverture de la pêche
en 1^{ère} catégorie



24 avril 2020
Ouverture de la pêche
en 2^e catégorie

11 mai 2020
Reprise de la pêche avec le
déconfinement partiel



MARS

AVRIL

MAI

JUIN

Mars 2020
Lancement de
l'application
Génération Pêche



17 mars 2020
1^{er} confinement
Covid-19

Avril 2020
Mise en place du
groupe de travail adhoc
pour la relance de
l'activité Pêche

5 juin 2020
Lancement de la
campagne TV
de la FNPF





24 septembre 2020

Assemblée générale

En présence de Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition Écologique, chargée de la Biodiversité.

6 octobre 2020

Report des élections du réseau associatif



20 novembre 2020

Création de l'Alliance des Fédérations de Sports et Loisirs de Nature

7 décembre 2020

Consécration du dispositif cartedepeche.fr dans la loi ASAP

SEPTEMBRE

OCTOBRE

DÉCEMBRE

3 septembre 2020

Rencontre avec Barbara Pompili, Ministre de la Transition Écologique et Bérangère Abba



Septembre/Octobre 2020

Publication des arrêtés modifiant les statuts de la FNPF, des Fédérations départementales et des associations agréées de pêche de loisir

NOVEMBRE

30 octobre 2020

2^e confinement Covid-19

28 novembre 2020

Pêche de nouveau autorisée dans la limite de 20 km et 3h





LES PARTENAIRES DE LA FNPF



Les partenaires de la pêche associative

Ministère de la
Transition Écologique

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Ministère de l'Éducation Nationale

Office Français de la Biodiversité

Agences de l'eau

CDC Biodiversité

ENEDIS/RTE

EDF / SHEM et CNR dans
le cadre des compensations
hydroélectriques

Les Parcs Naturels Régionaux

Tourisme : Clévacances France ;
Fédération Nationale des Gîtes
de France ; Fédération Française
des Stations Vertes de Vacances
et des Villages de Neige ;
Fédération des Campeurs,
Caravaniers, Camping-caristes

Fédération Française
des Pêches Sportives

Syndicat des Moniteurs Guides
de Pêche Français

Centre National d'Actions
sociales (CNAS)

Comité d'entreprise Airbus
Opération Toulouse

North Atlantic Salmon fund

Laboratoire Ecolab
Université de Toulouse

Institut de Recherche pour
le Développement

Société Française d'Ichtyologie

Muséum National
d'Histoire Naturelle

Club de la Charte des
salmonidés de repeuplement

Etablissement Public Loire

Voies Navigables de France

Association santé
poissons sauvages

►► FNPF et OFB : un partenariat naturel

La FNPF et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sont d'anciens membres d'une même famille, celle de la pêche et des milieux aquatiques.

Les pêcheurs ont, à l'origine, créé une organisation associative chargée de lutter contre le braconnage avec un système de garderie des droits de pêche. Devant l'essor des problématiques liées tant à la pêche qu'à l'eau et aux écosystèmes aquatiques, l'Etat finit par internaliser ces missions en créant le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) fin des années 1940. Ses agents sont fonctionnarisés et ses missions précisées.

Au gré de la loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, le Parlement crée la Fédération Nationale de la Pêche en France à qui il délègue de nombreuses missions, en particulier dans le domaine de la gestion de la pêche de loisir. Parallèlement, le CSP est transformé en Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

(ONEMA). L'organisation associative de la pêche est ainsi consolidée et la loi consacre une séparation entre le monde associatif et le monde de l'Etat et des établissements publics. Cette séparation n'entame naturellement en rien les différentes coopérations entre la pêche et les pouvoirs publics, au premier rang desquels l'OFB (issue de la transformation de l'ONEMA en Agence Française pour la Biodiversité puis en Office).

Cette collaboration se fait en particulier sur la partie connaissance des écosystèmes mais également sur le volet protection et communication sur les milieux aquatiques. La FNPF est également représentée dans les instances de l'Office pour y porter la voix des pêcheurs et coopère sur de nombreux projets tels que le système de déclaration des captures de salmonidés migrateurs, la base de données nationales relative aux milieux naturels aquatiques (SIE), l'éducation à l'environnement, les aspects réglementaires...



LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2020

1. Crise de la Covid-19 : la pêche en action !

L'année 2020 est fortement marquée par les deux confinements qu'ont subis tous les Français. La FNPF et les Structures Associatives de la Pêche de Loisir ont œuvré sans relâche afin de faire valoir les droits des pêcheurs

►► Une action constante et déterminée auprès des institutions

17 mars 2020. Le gouvernement décrète un confinement strict avec, pour nos adhérents, l'interdiction de se déplacer et, ce faisant, de pêcher ! En échange régulier avec les instances de l'Etat dès les premières heures de la crise sanitaire, M. Claude Roustan, Président de la FNPF, installe une relation directe et permanente avec le Ministère de la Transition Ecologique, Matignon et l'Élysée pour demander la reprise de notre loisir dès le déconfinement. Il défend l'idée suivant laquelle la pêche est d'exercice solitaire et de pleine nature en sorte qu'elle est, non seulement possible sans risques sanitaires avérés mais, surtout, souhaitable dans un contexte anxiogène. Côté loisir, l'activité reprend le 11 mai, avec quelques disparités locales liées à la réactivité des préfetures. Conscientes de l'enjeu, toutes

les Fédérations Départementales se mobilisent immédiatement pour rétablir les droits des pêcheurs notamment sur les plans d'eau.

Durant le second confinement, malgré une communication assidue avec les instances de l'Etat, le loisir reste limité jusqu'au 28 novembre, date à laquelle la pêche est de nouveau autorisée dans un rayon de 20 kilomètres pour une durée maximale de 3 heures.

En parallèle, le 20 novembre, la FNPF et six autres fédérations nationales créent l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature pour agir de façon collective et peser encore davantage sur les décisions politiques liées notamment à la crise de la Covid-19.



▶▶ Des mesures pour favoriser la reprise de la pêche

Les circonstances sanitaires ont également amené la pêche de loisir à se réinventer. La FNPF a su fédérer et mobiliser les acteurs de la pêche associative pour communiquer efficacement et agir rapidement lors de chaque déconfinement, mettant ainsi en valeur les atouts et attraits de notre loisir de plein air. Ainsi, différentes mesures, portées par tous les échelons du réseau associatif, ont été élaborées et déclinées sur l'ensemble des territoires.

Parmi les mesures proposées ou adoptées :

- La prolongation exceptionnelle de la pêche en 1^{ère} catégorie.
- L'avancement de l'Offre d'automne au 1^{er} septembre avec un tarif maintenu à 50%.
- Une campagne de communication à échelle nationale et locale, relayée dans tous les canaux disponibles : télévisuel, presse, affichage, digital, réseaux sociaux...

- La mise en œuvre d'accords avec nos partenaires « La pêche et les poissons » et « Le Chasseur Français » qui ont permis à nos adhérents de bénéficier de cadeaux et de remises sur abonnements.
- La conception de dispositifs de parrainage : jeunes, femmes, journée, qui seront expérimentés en 2021.
- Le lancement en fin d'année du jeu concours « Tous à la pêche », organisé par les Fédérations départementales secondées par les Associations Régionales, avec le soutien financier de la FNPF et des groupements réciprocityaires.

Au final, le nombre d'adhérents s'est maintenu et nous avons constaté avec satisfaction l'arrivée ou le retour de pêcheurs au bord des cours d'eau. Le confinement a généré un manque de nature et une volonté de se réapproprier tous les espaces de liberté au premier rang desquels figure, la pêche.

►► La FNPF au soutien de la continuité de fonctionnement des SAPL

Lors de ces confinements, la FNPF obtient plusieurs dérogations, notamment pour les missions d'intérêt général. Ainsi nombre d'actions pour la protection des milieux et de la biodiversité sont maintenues en particulier la surveillance des milieux, les inventaires piscicoles et la régulation des nuisibles.

Durant cette pandémie, les structures ont accompagné et expliqué aux bénévoles, les restrictions gouvernementales liées à la Covid-19.

Les pêcheurs ont fait preuve d'un civisme remarquable. Ceci est d'autant plus vrai que la majorité d'entre eux ne comprenait pas que leur activité soit interdite ou restreinte car elle s'exerce dans des conditions largement compatibles avec les gestes barrières.

Les structures associatives, quant à elles, ont assisté à une prolifération de normes et à une réglementation complexe (accès aux rives, aux plans d'eau, organisation des réunions statutaires, de la garderie particulière...).

La FNPF a informé le réseau à chaque étape par une dizaine de circulaires et documents divers visant à expliciter les conditions particulières de fonctionnement des SAPL dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Enfin et afin de contribuer activement à la lutte contre la prolifération de la pandémie, le ministère, sur proposition de la FNPF, a prorogé les mandats associatifs d'une année évitant ainsi la tenue de plus de 3 000 assemblées générales électorales.





2. La dématérialisation des cartes de pêche gravée dans la loi

Suite à la généralisation du système d'adhésion en ligne cartedepeche.fr, la loi relative à l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP) n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, publiée le 8 décembre, a consacré et sécurisé juridiquement le dispositif.

La loi ASAP prévoit en effet que la FNPF gère le site internet, à destination du grand public et des dépositaires, dédié à l'adhésion des pêcheurs aux associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) et aux associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF) sur les eaux du domaine public et collecte le montant global de leurs cotisations. Le flux financier vers les FDAAPPMA des cotisations, déduction faite de leur propre cotisation d'adhésion à la FNPF, est également précisé (article L. 434-5 du code de l'environnement).

Cette loi est venue acter ce chantier mené par la FNPF depuis près de 10 ans, dans l'intérêt de tout le réseau associatif de la pêche de loisir. Par la suite, de nouveaux statuts pour chacune des structures associatives finaliseront le dispositif.



3. Un accompagnement renforcé du syndicat durant la crise de la Covid-19

La crise sanitaire inédite, subie depuis le mois de mars 2020, a fortement bouleversé le fonctionnement et les activités du réseau associatif de la pêche de loisir.

Les multiples mesures gouvernementales adoptées pour lutter contre la propagation du virus, le recours généralisé au télétravail et à l'activité partielle, la mise en œuvre de recommandations particulières dans la prévention du risque... n'ont pas épargné les associations employeuses.

Afin d'accompagner au mieux les employeurs, le SNSAPL a intensifié le service rendu à ses adhérents, par le biais d'une permanence téléphonique soutenue pour répondre à toutes leurs sollicitations mais aussi par la diffusion de notes juridiques et de bulletins d'informations réguliers.

Cet accompagnement perdurera aussi longtemps que la situation sanitaire l'exigera. Il est primordial que l'ensemble des adhérents soient sur un pied d'égalité en termes d'accès à l'information et de culture de la prévention dans le cadre de leur obligation en matière de protection de la santé et de la sécurité de leurs salariés. Il paraît nécessaire que la branche se saisisse du sujet.

« Cette crise sanitaire met en lumière un réel besoin d'accompagnement des employeurs et des salariés. Il est essentiel d'évaluer et d'augmenter la capacité des SAPL à agir dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Des travaux doivent impérativement être engagés en la matière, avec l'ensemble des partenaires sociaux, afin de bâtir une politique nationale de prévention des risques adaptée au réseau associatif de la pêche de loisir », souligne Jean-Marie BARAS, Président du SNSAPL.

Des axes de réflexion et de formation seront étudiés au cours de l'année 2021.





4. Le Plan National en faveur des poissons Migrateurs Amphihalins

En 2010, une stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs amphihalins (STRANAPOMI) avait été élaborée. Dotée de 22 orientations groupées en 4 axes, la STRANAPOMI n'a pas eu les effets escomptés sur les difficultés rencontrées par les 8 espèces de poissons amphihalins en métropole. Entretemps, plusieurs espèces ont même vu leur état se dégrader à l'image de la grande alose, passée de «vulnérable» en 2010 à «en danger critique d'extinction» en 2019 dans la liste rouge des espèces menacées en France. Même constat pour la lamproie marine passée de «quasi-menacée» à «en danger».

Depuis mi-2020, à la demande du Ministère de la Transition Ecologique et de celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'OFB lance la construction d'un Plan National en faveur des poissons Migrateurs Amphihalins (PNMA). Le PNMA bénéficie d'une convergence d'événements propice à sa mise en place : révision des plans de gestion des poissons migrateurs par bassin (PLAGEPOMI), actualisation de la stratégie nationale biodiversité et élaboration des documents stratégiques de façade.

A la différence de la STRANAPOMI, le PNMA est un plan d'actions opérationnelles en faveur des poissons amphihalins. Il intègre les espèces métropolitaines mais également les espèces d'outre-mer. Les actions doivent être financées, entre autres à l'aide de moyens européens (Life, FEAMP, etc.).

Pour créer la liste des actions, l'OFB a consulté les parties prenantes de la gestion des poissons amphihalins. La FNPF, interrogée en novembre 2020 a contribué avec les 8 Associations Migrateurs en fournissant un état des lieux synthétique sur la situation des poissons migrateurs par bassin et une liste de 26 propositions d'actions. Ces recommandations concernaient plusieurs thèmes tels que l'organisation

administrative terre-mer, les données, la pêche, les milieux, etc. En janvier 2021, les parties prenantes ont été réunies en séminaire pour identifier les constats partagés et les actions répondant aux besoins des poissons amphihalins mais également aux critères fixés pour qu'elles soient réalisables.

Parmi les thèmes de propositions d'action, la FNPF a insisté, comme elle le fait de manière récurrente, sur l'amélioration des habitats et en particulier la continuité. La FNPF a également appuyé la nécessaire cohérence de la gestion et de la réglementation dans les eaux continentales et en mer.

Enfin, la FNPF veille également aux aspects de repeuplement auxquels les Structures Associatives de la Pêche de Loisir contribuent activement.

Le repeuplement est, dans certains cas, nécessaire au maintien des populations de poissons migrateurs en attendant que l'ensemble des pressions qu'elles subissent diminue.

Les travaux doivent continuer en 2021 avec plusieurs étapes auxquelles la FNPF contribue au sein d'un comité de pilotage dédié. Le PNMA doit être rédigé fin 2021 pour une mise en œuvre en 2022.



Fabrice MOULET – FDAAPPMA 10

L'Épinette (Aube) : 6 hectares environ, autour d'un bras mort de l'Aube. La connexion à la rivière sera améliorée afin de favoriser la reproduction du brochet et la peupleraie récoltée afin de laisser place à la forêt alluviale.

5. 2020 : la Fondation continue sur sa lancée

En dépit d'un contexte général pour le moins compliqué, la Fondation des pêcheurs a maintenu ses activités. L'année 2020 a vu, notamment, la signature des premières conventions de mise à disposition et la conclusion de deux nouvelles acquisitions.

La crise sanitaire et ses répercussions tous azimuts n'ont évidemment pas épargné le monde de la pêche. Procédures administratives ralenties, limitation des déplacements, télétravail total ou partiel selon les confinements, etc. La Fondation s'est adaptée et a poursuivi son œuvre en dépit des difficultés.

▶▶ Signature des premières conventions de mise à disposition de sites de la Fondation

L'année 2020 est marquée en premier lieu par la signature de deux conventions de mise à disposition, les premières depuis la création de la Fondation. Elles concernent les sites de La Scierie (Loir-et-Cher) et de La Vatroye (Aisne), acquis respectivement en 2018 et 2019.

Ces conventions, ainsi que l'indique leur nom, actent la mise à disposition des sites de la Fondation aux organismes qui en assureront la gestion au quotidien, une fédération départementale pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique le plus souvent. Elles donnent un cadre à la relation

Fondation-gestionnaire et prévoit, notamment, la réalisation d'un plan de gestion en association avec un partenaire de gestion choisi par le gestionnaire et compétent pour la biodiversité terrestre (cette dernière est toujours présente sur les sites de la Fondation, et sa préservation nécessite une expertise à part entière).

La convention de mise à disposition peut également prévoir la signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE, voir l'encadré), et a valeur de bail de pêche lorsque le site permet la pratique de la pêche.

L'ORE est un ensemble de mesures de préservation de la biodiversité ou de fonctionnalités écologiques décidé pour une propriété et se transmettant avec elle pour une durée maximale de 99 ans. L'ORE prend la forme d'un acte notarié liant le propriétaire à un gestionnaire. Elle apporte au propriétaire la garantie que la richesse écologique de sa propriété sera préservée à long terme. Au gestionnaire, l'ORE apporte la garantie de pouvoir engager une action conservatoire de long terme.

▶▶ Les modalités de fonctionnement de la Fondation précisées par un règlement

L'année 2020 est aussi celle qui a vu l'adoption du règlement intérieur de la Fondation par le Conseil d'Administration de cette dernière, ainsi que son approbation par le Ministère de l'Intérieur. Ce règlement vient préciser les modalités de fonctionnement de la Fondation.

Soucieuse de cohérence entre son objet statutaire de préservation de l'environnement et ses modalités de fonctionnement, la Fondation a choisi d'inscrire à son règlement intérieur le non remboursement des trajets aériens lorsqu'existe une alternative permettant d'atteindre la destination par voie terrestre en 5 heures ou moins.

▶▶ Un partenariat avec la Fondation des chasseurs

Le Conseil d'Administration a également acté l'acquisition de l'Étang de Serviès (Tarn) en copropriété avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Ce partenariat entre la Fondation des chasseurs et celle des pêcheurs constitue une première nationale, rendue possible par le soutien de toutes les collectivités concernées : commune, communauté de communes, département et région. La gestion du site sera confiée aux fédérations départementales de pêche et de chasse, épaulées par une ou des organisations naturalistes.

Ce projet multi-partenarial apporte un nouveau témoignage de la capacité qu'a le réseau de la pêche associative de loisir à nouer des liens avec des acteurs variés, provenant d'horizons parfois relativement éloignés, au bénéfice de la biodiversité.

▶▶ Deux nouvelles acquisitions renforcent l'assise nationale de la Fondation

Le bilan de 2020 ne serait pas complet sans faire mention de deux acquisitions finalisées après plusieurs années de travail : celle de L'Épinette (Aube), avec la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique, et celle du Lac Vert (Hautes-Pyrénées), avec le concours de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la Région Occitanie, et de la Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique.

Ces réalisations portent à sept le nombre de sites acquis à ce jour par la Fondation des pêcheurs. Elles contribuent à ancrer la toute jeune organisation dans le sud, et à renforcer sa présence dans le Grand Est, les précédentes acquisitions se concentrant pour l'essentiel dans un grand quart nord-ouest du pays. Le Lac Vert est en outre le premier site de piémont dont la Fondation se rend propriétaire. Elle permet ainsi une opération de renaturation notablement ambitieuse, portée par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

L'année 2020 se termine donc en beauté pour la Fondation, en dépit des difficultés, nombreuses, auxquelles elle a dû faire face.



Le Lac Vert (Hautes-Pyrénées) : ce site de presque 9 hectares a vu la création d'une carrière, puis d'une base de loisir. Les travaux lancés en 2020 le rendront à la nature.





LES RESSOURCES

Ce que la carte de pêche finance

Répartition des cotisations de la carte pêche



N.B. : Pour les cartes de pêche interfédérales, une cotisation supplémentaire spécifique est prélevée au profit des groupements réciprocaires (CHI/EHGO/URNE).

Nombre de Cotisations Pêche Milieux Aquatiques 2020

1 470 193

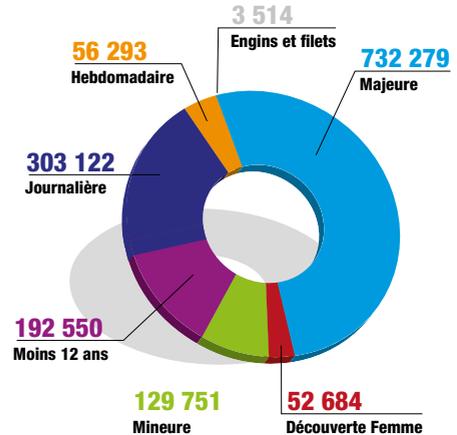
En 2020, la première partie de saison a été très difficile, avec des chiffres en baisse de 40 % fin avril (alors qu'habituellement plus de 70 % des cartes annuelles sont déjà délivrées à cette date), à cause de la crise sanitaire et du premier confinement strict.

Le déconfinement et les vacances d'été, propices aux cartes saisonnières, ont permis un rattrapage exceptionnel des placements. En effet, la carte majeure ne perd que 2.8 %, aidée en cela par la carte « offre d'automne », avancée au 1^{er} septembre, qui a séduit plus de 11 000 pêcheurs contre 3 000 l'an passé.

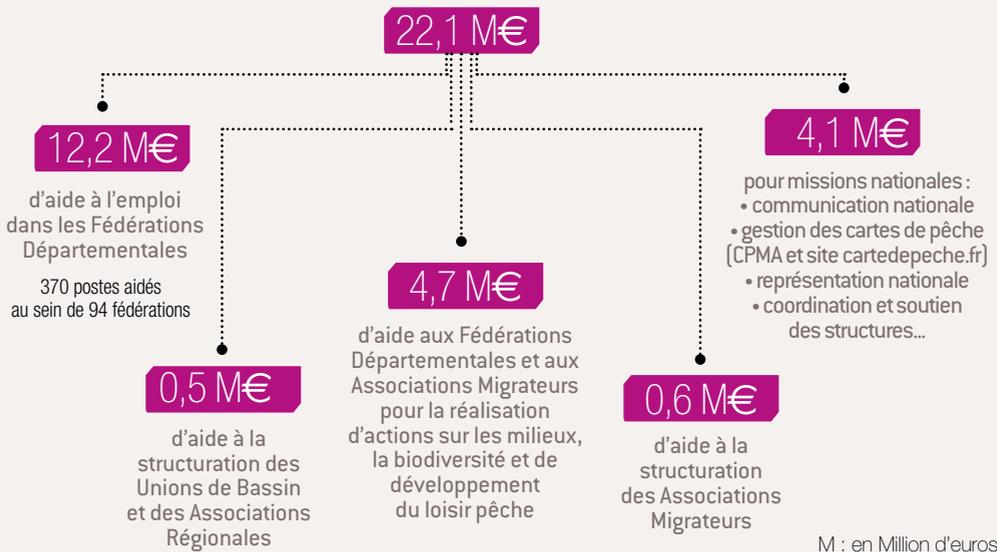
Les cartes « Personne mineure » et « Découverte moins de 12 ans » rencontrent un bel essor avec respectivement +10.9% et +4%. La carte Découverte Femme augmente quant à elle de 2.8%, autant de preuves du besoin de reconnexion à la nature en famille.

La pêche de loisir a également séduit de nouveaux adeptes occasionnels avec une carte journalière qui bondit de +20.2% et une carte hebdomadaire qui se maintient (+0.4%).

Finalement en 2020, le nombre de cartes (toutes catégories confondues) a augmenté de près de 4%, soit 1 470 193 pêcheurs.



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



Bilan et compte de résultat 2020

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2020	2019	Passif	2020	2019
Actif immobilisé	10 137	10 407	Capitaux propres	15 275	14 277
Actif circulant	27 565	25 360	Provisions pour risques et charges	567	256
			Dettes	21 860	21 234
Total général	37 702	35 767	Total général	37 702	35 767

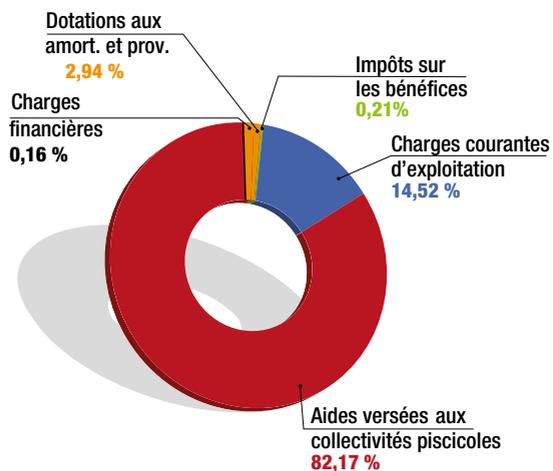
Compte de résultat (en milliers d'euros)

Charges	2020	2019	Produits	2020	2019
Charges courantes d'exploitation	3 307	3 462	CPMA	22 184	20 866
Aides versées aux collectivités piscicoles	18 712	19 026	Subventions reçues	75	340
Charges financières	36	39	Produits liés aux coll. piscicoles	1 141	1 384
Charges exceptionnelles			Autres produits	77	
Dotations aux amort.et prov.	670	376	Produits financiers	235	347
Impôts sur les bénéfices	47	48	Produits exceptionnels	17	7
Excédent	1 000	68	Reprises sur provisions	43	75
Total général	23 772	23 019	Total général	23 772	23 019

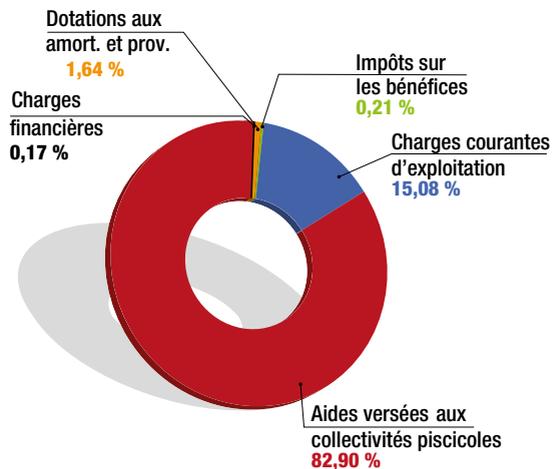


Répartition des charges

2020



2019



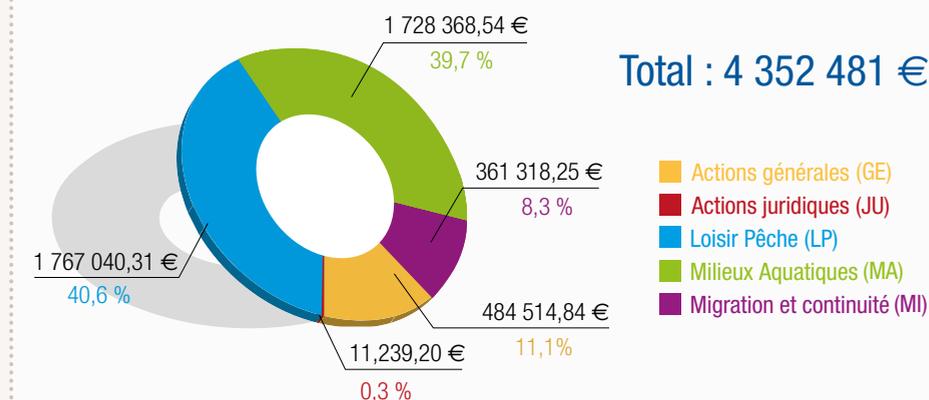
L'aide financière de la FNPF aux actions des structures affiliées en 2020

Les contraintes sanitaires fortes imposées en 2020 sur l'exercice des missions des SAPL, aussi bien en ce qui concerne l'accompagnement de la pratique de la pêche que le suivi des milieux, se sont inévitablement répercutées sur les demandes d'aides présentées à la FNPF.

1016 dossiers déposés par les structures associatives (Fédérations et Associations Régionales notamment) ont fait l'objet d'une aide de la FNPF en 2020, soit 5% de moins qu'en 2019. Le montant total des aides accordées s'élève à 4 352 481 €, soit 87% du budget alloué.

La répartition globale de l'aide FNPF reste sensiblement identique à celle de 2019 : les projets consacrés au développement du loisir pêche représentent 41% du montant accordé, suivis de près par ceux qui concernent les milieux aquatiques (40%), auxquels s'ajoutent 8% relatifs à la restauration de la continuité écologique. Le budget restant correspond aux actions d'ordre général (acquisition ou rénovation des sièges sociaux des structures de la pêche, acquisition de rives, formation des élus associatifs...) et à l'aide juridique aux SAPL.

Subventions accordées en 2020





►► Milieux et espèces :

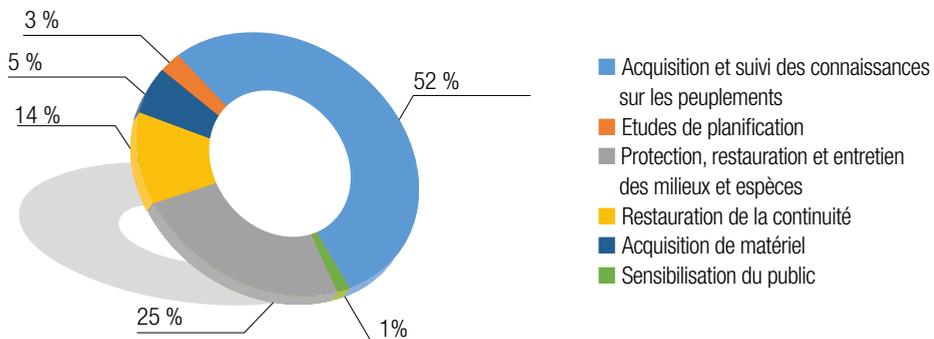
445 dossiers de subvention

déposés en 2020 pour des projets liés aux milieux aquatiques et aux peuplements piscicoles (axes MA et MI)

2 089 687 euros accordés

Un montant de 2 089 687 € a été accordé aux actions liées aux milieux aquatiques et aux espèces piscicoles. Comme les années précédentes, ce sont les projets liés à la connaissance des milieux qui représentent la part la plus importante (52%). Il s'agit, pour chaque Fédération Départementale et Association Migrateurs, d'avoir une vision précise des peuplements en place afin d'optimiser la gestion piscicole. Ensuite viennent les projets liés à la protection, la restauration et l'entretien des milieux pour 25%, soit une part sensiblement identique à 2019 (26%). Les travaux de restauration de la continuité marquent une nette progression, passant de 9% en 2019 à 14% en 2020. L'acquisition de matériel de terrain représente cette année 5% de l'enveloppe allouée. Les actions de sensibilisation du public et la réalisation des documents de planification préalable aux travaux représentent respectivement les 1 et 3% du budget restant. L'année 2020 voit la part des subventions dédiée aux actions diminuer au profit de celle allouée aux études, confirmant ainsi la tendance observée depuis 2016.

Répartition des montants accordés en 2020 au titre des milieux et espèces





►► Développement du loisir pêche :

462 dossiers de subvention

déposés en 2020 pour des projets
liés au loisir pêche

1 767 040 euros accordés

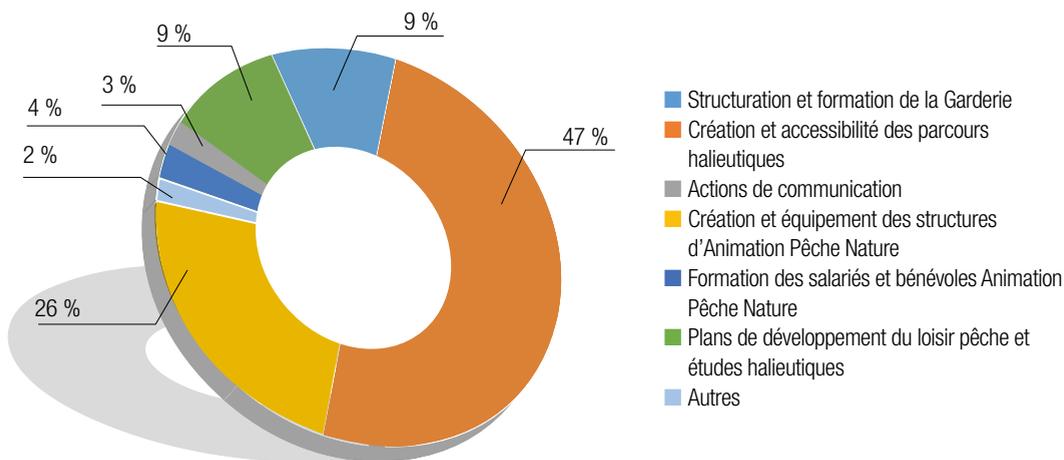
Les actions liées au Développement du Loisir Pêche (DLP) ont été les plus impactées par la situation sanitaire en 2020. La majorité des événements, réunions et formations ont été reportés ou annulés. Ainsi, les actions de communication, qui représentaient 12% du budget DLP en 2019, ne représentent que 3% en 2020.

La création de parcours halieutiques arrive toujours en tête avec 47% du montant global accordé pour le développement du loisir pêche, dont plus de la moitié a été octroyée au titre des parcours labellisés FNPF.

Les aides à la création et à l'équipement des structures d'Animation Pêche Nature (structures fédérales et APN) représentent 26% de l'enveloppe en 2020, soit une très légère diminution par rapport à 2019. A l'inverse, la rédaction des SDDL est à nouveau en progression, avec 7 projets en 2020 contre 4 en 2019, et représente 9% de la part liée au développement du loisir pêche.

Les autres axes sont stables, avec 9% consacrés à la structuration et la formation de la garderie et 4% à la formation des salariés et bénévoles des pôles d'Animation Pêche Nature.

Répartition des montants accordés en 2020 au titre du développement du loisir pêche



PROMOUVOIR, DÉVELOPPER

►► Des produits et des outils au service des pêcheurs...

►► Lancement de l'application mobile « Génération Pêche »

Afin de poursuivre sa digitalisation, la FNPF a sorti en mars 2020, l'application mobile « Génération Pêche ». **Téléchargeable gratuitement** sur tous types de smartphones, elle permet d'**embarquer la carte de pêche dématérialisée** et d'accéder à des fonctionnalités comme la réception de **push d'actualités**, l'utilisation d'**une cartographie des points d'intérêt** ou la tenue d'un « Carnet de pêche » pour renseigner ses sorties de pêche.

Une option permet également de **mesurer son poisson** grâce à une technologie récente de réalité augmentée. Le pêcheur prend en photo sa capture, délimite la tête et la queue du poisson pour obtenir sa taille.



Chiffres clés

6 500 utilisateurs sur Android

7 500 utilisateurs sur iOS

Soit un total de

14 000 utilisateurs en 2020

►► Pérennisation de l'Offre d'automne

Lancée dans le but de recruter et fidéliser de nouveaux pêcheurs, la carte « **Personne majeure - Offre d'automne** » permet aux adhérents de découvrir ou redécouvrir la pêche en fin de saison. Valable du 1^{er} octobre au 31 décembre, cette offre a exceptionnellement été avancée au 1^{er} septembre 2020 dans le cadre des mesures prises pour la relance de notre loisir à l'issue des confinements Covid-19.



11 752 cartes en 2020,

soit près de **4 fois plus d'adhérents** qu'en 2019.

►► Mensualisation des cotisations de la carte de pêche

L'expérimentation de la mensualisation du paiement de la carte de pêche a été lancée pour la saison 2020.

6 460 commandes
(soit 2,7% des commandes sur la période).



Répondant aux attentes des pêcheurs et objectifs fixés, ces deux expérimentations se sont avérées concluantes : leur pérennisation a été votée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale de la FNPF du 27/09/2020.



▶▶ Les partenariats



Parmi nos partenaires 2020, notons l'arrivée récente du Syndicat des Moniteurs Guides de Pêche Français qui pourra désormais s'engager plus étroitement dans la vie associative et le soutien des AAPPMA, les activités des Ateliers Pêche Nature ou les actions d'animations au sein des Fédérations Départementales.

Cette année a également été propice à la reprise des concertations partenariales et à la réécriture de conventions devenues caduques. Des versions actualisées de ces documents ont pu être élaborées, accompagnées de documents techniques annexes pour faciliter leur déclinaison au niveau

local, notamment avec la Fédération Nationale des Pêches Sportives et Clévacances France.

La labellisation de nouvelles Stations Pêche n'a pas été permise en 2020. En revanche, les échanges avec la Fédération Française des Stations Vertes ont abouti à l'enrichissement des critères de la grille d'autoévaluation des Stations Pêche candidates au label. Ainsi seront renforcés les liens entre les principaux acteurs (municipalités, Offices de Tourisme et Associations de pêche), membres des Comités de pilotage chargés de faire vivre ce label au quotidien sur leurs territoires.

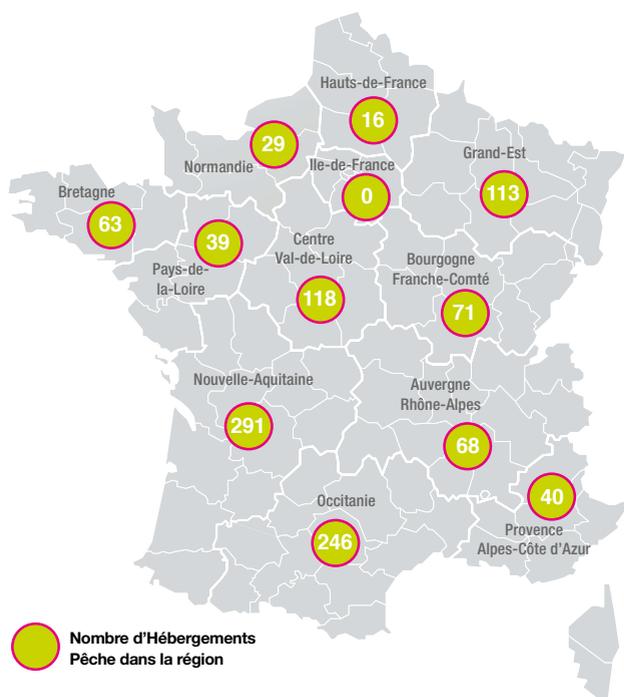


Les circulaires et grilles des critères de qualification des Hébergements et Parcours labellisés pêche ont été actualisées en 2020. Elles sont téléchargeables depuis www.bibliopeche.fr : veillez donc à bien utiliser les documents en vigueur dans vos démarches Qualité ! Procédez également aux visites de suivi des Hébergements pêche et communiquez-nous les rapports de ces visites : les qualifications qui ne sont plus à jour seront désormais supprimées du site web Génération Pêche.

►► Les Hébergements Pêche

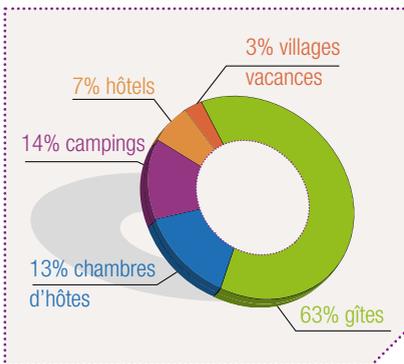


Répartition des 1 094 Hébergements Pêche par région



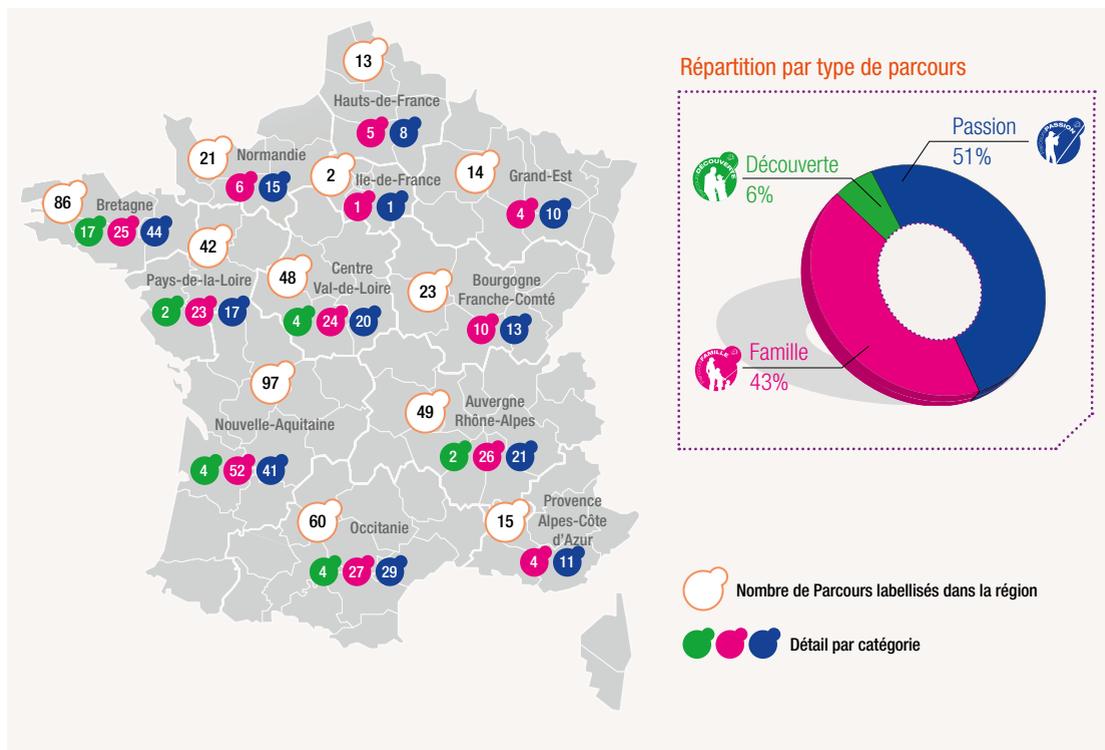
47. Chez Jan et Nicole.

Répartition par type d'hébergement



Les Parcours Labellisés

Répartition par région des 470 parcours labellisés ou en cours de labellisation





▶▶ Les Ateliers Pêche Nature

L'impulsion donnée aux travaux portant sur les Ateliers Pêche Nature porte ses fruits et se concrétisera en 2021 par une mise à disposition progressive aux SAPL d'outils de mise en œuvre et de produits promotionnels. Il importe ici de saluer la mobilisation et l'implication d'agents de développement de Fédérations Départementales détachés par leurs présidents qui ont œuvré de concert avec la FNPF pour que ces dispositifs correspondent au mieux aux réalités du terrain et au quotidien des APN.



▶▶ Nouvelle charte de sécurité des APN

Cette mise à jour de la charte de sécurité des APN de 2007 avait pour objectifs de prendre en compte les évolutions sur les aspects réglementaires et sécurité mais également de mieux répondre à la diversité des fonctionnements des structures d'animations des SAPL. Le travail exhaustif effectué avec l'agence de démarche qualité 4AS et en concertation avec des agents de développement de Fédération a permis de traiter les questions récurrentes qui se posaient sur les conditions d'organisation des animations pêche que ce soit par des bénévoles ou des titulaires du BPJEPS Pêche de loisir. Ainsi, les préconisations résultantes sont applicables à l'ensemble des structures d'animation du réseau des SAPL.

Pour faciliter les démarches administratives de fonctionnement, le document comportera un maximum d'outils « clefs en main », sous forme d'annexes, qui pourront être remplies sous format informatique ou de façon manuscrite.

►► Formation de base et formations qualifiantes des animateurs bénévoles

Une trame commune de formation de base à destination des animateurs bénévoles des APN sera proposée aux Fédérations Départementales.

Cette formation courte sur une journée, déjà menée dans certains départements, a pour objectif d'apporter aux animateurs bénévoles les éléments essentiels liés à la sécurité et à la pédagogie lors des animations afin de les accompagner au mieux dans leur rôle.

En parallèle, des livrets de formation viendront compléter les éléments mis à disposition des animateurs bénévoles où ils pourront retrouver les notions abordées lors de la formation de base mais également un ensemble d'informations et d'outils pour mener leurs animations et enrichir leurs connaissances de la pêche et des milieux aquatiques.

3 livrets sont prévus :

- 1^{er} livret : Etre animateur APN et mener des actions d'animation
- 2^{ème} livret : Découverte des techniques de pêche
- 3^{ème} livret : Découverte des écosystèmes aquatiques

Pour compléter cette formation, un projet devrait débuter fin 2021 en collaboration avec la Fédération Française des Pêches Sportives dans l'objectif de développer des formations qualifiantes pour les animateurs bénévoles des APN qui souhaiteraient approfondir leurs connaissances techniques et pédagogiques dans des cursus répondant aux différentes pratiques sur le territoire (« Coup », « Carnassiers » et « Truite »).





▶▶ Eléments de visibilité APN et plateforme d'achats groupés pour les SAPL

Afin d'améliorer la visibilité des APN en donnant aux jeunes l'envie de porter les couleurs de leur APN et de la pêche en toute occasion, une gamme de produits a été développée. Pour ce faire, des illustrations sur le thème des APN ont été conçues prenant en compte la diversité des territoires et des pratiques :

- 3 illustrations : autour de la pêche des cyprinidés, de la truite et des carnassiers
- 1 illustration générale reprenant les 3 thèmes

Ainsi, une série de t-shirts et de casquettes arborant ces illustrations a été créée avec la possibilité de choisir le thème associé et incluant même une personnalisation des t-shirts avec le nom de l'APN ou de l'association afin de renforcer le sentiment d'appartenance chez les participants.

Des oriflammes aux couleurs des APN seront également disponibles pour agrémenter les sites lors d'animations.

L'ensemble de ces éléments seront accessibles via une plateforme d'achats groupés ouverte aux Associations Régionales et aux Fédérations Départementales qui facilitera l'acquisition d'objets par les SAPL à des prix attractifs en fonction des volumes de commande.

Cette plateforme proposera également d'autres produits comme des objets promotionnels Génération Pêche et cartepeche.fr (stylos, sacs, gobelets, mètres-ruban...) et à terme divers articles régulièrement acquis par les SAPL (panneaux hébergement Pêche, album du petit pêcheur...).





►► Le Tour de France, c'est fini !

Après 4 participations de 2016 à 2019, Génération Pêche ne fera désormais plus partie de l'aventure Tour de France. Ainsi en a décidé le conseil d'administration de la FNPF au terme du 1^{er} confinement.

5 mai 2020. Le CA de la Fédération Nationale acte à une très large majorité la non-participation au Tour de France 2020 et 2021. Parmi les éléments de décision à court et moyen terme : conditions sanitaires évidemment, contraintes techniques et organisationnelles liées au report de la grande boucle à septembre 2020, enjeu politique et financier (les placements de cartes sont timides), essoufflement de la mobilisation du réseau associatif, approche du renouvellement des mandats...

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement et pour «Animer la reprise», la FNPF a ainsi redistribué l'ensemble des tee-shirts, pare-soleil, drapeaux, autres porte-clés et sacs pochons, soit au total près de 365 000 objets répartis entre fédérations et associations régionales, pour utilisation dans le cadre de leurs animations au quotidien.

Et il en sera de même pour le matériel créé à l'occasion du Tour de France afin de continuer à faire vivre l'esprit Tour de France et à porter haut et fort les couleurs, les messages et la ferveur de la pêche associative de loisir en eau douce.

Car pour conclure, il est important de rappeler l'évidente visibilité qu'a permis la participation de la pêche à l'épreuve reine du cyclisme international et le rayonnement exceptionnel de nos structures, nos missions, nos actions sur les territoires, traversés ou non par le Tour de France.

Il convient maintenant de les capitaliser au quotidien et au moyen de nouveaux événements et très certainement de nouveaux outils dans le cadre d'une stratégie de communication rénovée de la FNPF.

Parmi les pistes à l'étude, une semaine nationale de la pêche permettant de valoriser sur l'ensemble du territoire l'engagement et la dynamique de développement du loisir pêche des SAPL.

En attendant, la FNPF adresse encore un grand merci à toutes les équipes qui se sont mobilisées sur le terrain pendant 4 ans pour que brille Génération Pêche sur le Tour de France.



►► Une communication repensée

L'année 2020 marque un tournant en matière de communication avec l'ambition de définir une nouvelle stratégie dotée de moyens de communication pertinents et efficaces. La commission Promotion - Communication s'y est pleinement investie, en se réunissant mensuellement, accompagnée par la Direction générale de la FNPF, en l'absence de service communication, et par l'Agence Verte.

►► Un travail de fond pour identifier les enjeux

La réflexion débute en 2019, avec la volonté pour la FNPF de reconquérir la scène médiatique et d'aller à la rencontre des pêcheurs comme du grand public.

Ainsi, un triple objectif de communication est identifié : faire des actions de la FNPF un sujet citoyen, valoriser la richesse de notre patrimoine aquatique et dynamiser le développement du loisir pêche.

Un audit complet réalisé par l'Agence Verte permet de délimiter le territoire de marque et de définir un positionnement fort, légitime et pérenne autour de trois piliers stratégiques : le plaisir de la pêche, des hommes et des

femmes qui agissent au quotidien, les yeux et la voix qui protègent les poissons et leurs milieux.

Pour clarifier la prise de parole, il est également acté que la FNPF portera la nouvelle posture de communication institutionnelle et Génération Pêche demeurera la marque du loisir sur les territoires.

Enfin, la porte d'entrée environnementale, inédite jusqu'alors pour une campagne de communication FNPF, est validée par l'Assemblée Générale de septembre, en veillant bien entendu à y intégrer les enjeux de développement du loisir pêche !

▶▶ De nombreuses propositions d'action



Suite au diagnostic et à la définition des orientations stratégiques, l'Agence Verte propose à la commission des actions et chantiers de communication à étudier, à articuler avec les actions récurrentes dont la FNPF a déjà la charge et à cadencer sur les années à venir. Parmi elles : le lancement de campagnes thématiques engagées ; la création de temps forts annuels ; la réalisation d'études marketing ; l'organisation d'événements (notamment pour la promotion du loisir pêche) mais également l'élaboration de stratégies à moyen et long termes sur des enjeux tels que les réseaux sociaux, la stratégie

de marque, la communication interne & réseau (pour fédérer et valoriser les structures). La réalisation d'une campagne engagée emporte un franc succès auprès de la commission, car elle permet d'impliquer le grand public, d'occuper l'espace médiatique mais également de mobiliser le réseau associatif autour d'une cause commune. Très pédagogique et au coeur des préoccupations du réseau associatif, le thème de la gestion quantitative est unanimement retenu pour une 1^{ère} campagne.

Au terme de l'année 2020, la FNPF dispose d'une stratégie de communication rénovée au service de ses deux missions constitutives : le développement du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Avec l'arrivée, fin 2020, d'une collaboratrice en charge des réseaux sociaux et des relations presse et celle d'une coordinatrice de service prévue pour le 1^{er} semestre 2021, tout l'enjeu sera de développer efficacement et durablement ces nouvelles propositions et de les orchestrer judicieusement avec le plan d'actions déjà existant.



Une campagne TV pour profiter du besoin de nature

Suite au premier confinement, il apparaît indispensable d'accompagner la reprise de la pêche et de profiter du besoin de nature pour conquérir de nouveaux adhérents. Le média TV correspond pleinement à ces objectifs en offrant une belle visibilité auprès du grand public. Des spots de 15 secondes, diffusés début juin, mettent en lumière l'émotion liée au loisir Pêche. Une communication réussie qui a contribué à l'essor exceptionnel du placement des cartes de pêche durant l'été 2020, malgré une année très particulière !

►► Les réseaux sociaux devenus incontournables

Les réseaux sociaux sont un véritable moyen de communication, sur lesquels les structures de la pêche de loisir, les pêcheurs et nos partenaires institutionnels se révèlent très actifs.

Facebook, qui fédère des communautés plutôt grand public, est particulièrement indiqué pour transmettre des messages loisir pêche à nos adhérents actuels et futurs. Des posts axés sur la protection des milieux aquatiques permettent également de faire connaître au plus grand nombre notre mission de sentinelles des rivières, et nos actions concrètes d'entretien et de restauration sur tout le territoire.

Des publications régulières et variées ont donc alimenté la page FNPF tout au long de l'année (en moyenne 2 par semaine), alternant les sujets pêche, environnement, mais aussi institutionnel.

En 2020, la crise sanitaire a aussi démontré que les réseaux sociaux permettent d'apporter une réponse rapide et massive aux questions des pêcheurs sur l'actualité, en relayant efficacement les fruits de l'engagement du réseau en faveur du loisir (modalités de déconfinement, dérogations liées à la pratique de la pêche de loisir...).

Ainsi, on a pu constater une augmentation fulgurante du nombre de fans de la page, passant de 18 000 à 25 000 personnes durant le premier confinement.

Par ailleurs, grâce au partage de posts des pages de SAPL et globalement au principe d'échange de contenu offrant une visibilité profitable à tous, la FNPF a pu renforcer ses liens avec son réseau interne, très présent sur Facebook (plus de 80 Fédérations Départementales, ainsi que de nombreuses Associations Régionales, Unions de Bassins et Associations Migrateurs).



Un audit réalisé par l'agence d'accompagnement et le recrutement d'une Chargée de Réseaux Sociaux au mois de décembre ont permis de dynamiser notre stratégie social média, en définissant un planning de publications plus dense et régulier (minimum 3 par semaine dès le mois de janvier) et en précisant la ligne éditoriale : promotion du loisir pêche via différentes offres nationales ou événements locaux, valorisation des territoires de pêche par les partages de vidéos départementales, communication accrue sur les actions institutionnelles en temps de crise (Covid, attaques animalistes...).

En 2021, la FNPF réactivera également son compte Twitter à destination de ses interlocuteurs institutionnels (majoritaires parmi ses abonnés) et s'efforcera d'alimenter sa chaîne YouTube, dans l'objectif global de développer son e-réputation, d'établir une relation de confiance avec ses communautés et de se lancer à la recherche de nouveaux adhérents.



En 2020, sur Facebook :

- 125 publications
- 484 000 interactions
- + 11 400 nouveaux fans
- 28 166 fans au 31/12/2020



ÉTUDIER, PROTÉGER ET GÉRER

▶▶ Déclarationpeche.fr le site de déclaration des captures de salmonidés migrateurs

2020 représente la 1^{ère} année de mise à disposition de [declarationpeche.fr](https://www.declarationpeche.fr) pour l'ensemble des fédérations métropolitaines où la pêche du saumon et de la truite de mer est possible : le Calvados, les Côtes d'Armor, l'Eure, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, les Landes, la Manche, le Morbihan, l'Orne, le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Atlantiques, la Seine-Maritime et la Somme.

En raison de la situation sanitaire, la pêche a été rapidement suspendue peu après l'ouverture, ce qui a réduit fortement l'activité du site entre mi-mars et début mai. Parmi les utilisateurs qui doivent s'approprier le nouveau système, rappelons qu'il y a les pêcheurs qui peuvent déclarer leur capture directement, les dépositaires qui continuent de distribuer les assortiments migrateurs et peuvent effectuer la déclaration pour le pêcheur, les FDAAPPMA qui veillent au bon déroulement de la pêche des salmonidés migrateurs sur leur département.

Toutefois malgré une saison de pêche tronquée, le bilan de l'année 2020 reste positif. En effet, la majorité des utilisateurs ont réussi à s'approprier le site de déclaration des captures. En témoignent les dépositaires qui ont réalisé la majorité des déclarations comme en 2019. Une partie des pêcheurs ont ouvert tout de même un compte personnel où ils ont pu renseigner des données relatives à leurs prises et se créer leur carnet de pêche. Les fédérations de pêche quant à elles ont pu obtenir les informations de captures en temps réel sur leurs territoires mais également s'informer de l'état des captures dans les autres départements.

>>>

>>>

Les retours d'expériences des fédérations de pêche au cours de la saison ont permis à la FNPF d'améliorer l'application en continu pendant l'année afin qu'elle réponde efficacement aux besoins des différents utilisateurs.



En 2020 le système de collecte des enveloppes écailles a relativement bien fonctionné pour le saumon atlantique. Le taux de retours des enveloppes écailles de truites de mer a, quant à lui, été faible.

Le bilan effectué avec les FDAAPPMA concernées a permis d'identifier plusieurs points d'amélioration pour 2021 :

- Inciter les pêcheurs à se créer des comptes et à déclarer eux-mêmes leurs captures.
- Inciter les pêcheurs à faire plus de déclarations de captures volontaires pour les saumons atlantiques remis à l'eau et les truites de mer remises à l'eau ou non.
- Communiquer auprès des pêcheurs pour qu'ils déposent plus d'enveloppes écailles.

Chiffres-clés 2020

- 1 138 déclarations de captures de salmonidés
 - 936 saumons (68 remis à l'eau)
 - 202 truites de mer (86 remises à l'eau)
- 70 % des déclarations effectuées par les 300 dépositaires participants
- Des enveloppes écailles réceptionnées pour 72 % des saumons capturés
- 3 182 suppléments migrateurs recensés



►► Système d'Information des Structures Associatives de la Pêche de Loisir

Le Système d'information des structures associatives de la pêche de loisir (SISAPL) vise à centraliser, sécuriser et stocker une large gamme des nombreuses données du réseau afin de faciliter la valorisation de ces dernières et le travail effectué par les SAPL. Cet outil doit servir les pêcheurs, les salariés et les élus du réseau mais aussi les partenaires institutionnels.



En 2018, la FNPF a commencé ce projet par une étude des besoins. Ce travail s'est achevé en septembre 2019 par l'obtention d'un MVP (Produit minimum viable ou objectif minimum à atteindre pour que l'outil soit satisfaisant).

Fin d'année 2019, suite à un nouvel appel d'offre, la FNPF a retenu le prestataire informatique Inetum (anciennement GFI) pour la conception et le développement du système d'information. Dans un premier temps, la priorité a été donnée aux informations relatives aux poissons et plus particulièrement aux pêches électriques. Les travaux de développement devaient démarrer en mars 2020 par la réalisation de 7 ateliers techniques avec le bureau d'études et le groupe de travail afin d'identifier les pratiques et les besoins fonctionnels du réseau. Cependant, la situation sanitaire de l'année 2020 a interrompu le projet pendant presque 2 mois. Ainsi, c'est en mai 2020, que les travaux de développement ont réellement pu débuter.

Rappelons que le groupe de travail constitué d'une vingtaine de salariés des structures associatives du réseau est régulièrement sollicité depuis 2018 afin d'apporter son expertise technique. Lors de chaque étape du projet, ce groupe de travail est réuni afin de s'assurer de la bonne prise en compte des besoins du réseau. Son rôle est également de relayer les informations à l'ensemble des structures concernées.

Ainsi en 2020, une dizaine d'ateliers ont été organisés entre la FNPF, le groupe de travail et le bureau d'études afin de s'assurer des bonnes orientations des développements vis-à-vis du cahier des charges.

Les premiers travaux de l'année 2020, ont consisté à la mise en place des outils indispensables (infrastructure des données géographiques, outils de traitement des données spatiales, structure de la base de données...), à la modélisation de la structure des données, à l'organisation des premiers imports des données existantes. Les valorisations des données ont débuté avec la création des premières cartes et d'une version de rapport automatisé pour les pêches électriques. Ces outils répondent à un besoin important et urgent, les autres solutions de bancarisation et de traitement étant soit obsolètes soit indisponibles à court et moyen terme.

Au cours de l'année 2020, la FNPF a pu compter sur le soutien de ses partenaires comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, les agences de l'eau pour les données sur l'eau et l'OFB. Ces collaborations permettent aussi de s'assurer que le SISAPL pourra échanger des données avec les autres outils nationaux.

L'objectif en 2021 est de finaliser l'intégration des données de pêche électrique des fédérations et le développement des fonctionnalités de valorisation de ces dernières. Le travail devrait ensuite se poursuivre par l'intégration d'autres types de données dont les priorités seront définies par la FNPF sur la base de la consultation du groupe de travail.

www.federationpeche.fr
www.generationpeche.fr



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • Fax : 01 48 01 00 65

e-mail : contact@federationpeche.fr

Edition soutenue par :



facebook.com/federationnationalepeche
twitter.com/LaFNPF